



**Commune
de Finhaut**

Tél. +41 (0)27 768 12 10
Fax +41 (0)27 768 14 10
commune@finhaut.ch
www.finhaut.ch

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'assemblée primaire municipale de la commune de Finhaut est convoquée le

**vendredi 25 novembre 2022 à 19h00
à la salle polyvalente de Finhaut**

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue, présentation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée primaire.
 - a. Votation : acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée primaire du 24 juin 2022 ?
3. Projet New VerticAlp
 - a. Présentation du financement du projet de nouvelle société en vue de racheter les actifs de PARC D'ATTRACTIONS DU CHÂTELARD VS SA, en sursis concordataire, et relancer les installations VerticAlp-Emosson.
 - b. Votation : acceptez-vous de financer le Projet New VerticAlp à hauteur de CHF 1.8 millions, dont un montant de CHF 1.5 millions au maximum destiné à faire une offre de rachat des actifs de PARC D'ATTRACTIONS DU CHÂTELARD VS SA, en sursis concordataire ? Le solde résiduel minimum de CHF 300'000.- serait destiné au lancement de l'exploitation par la nouvelle société.
4. Projet de rénovation de la maison de la commune.
 - a. Présentation du projet de rénovation de la maison de commune.
 - b. Votation : acceptez-vous d'accorder un crédit d'engagement à hauteur de 2.8 millions pour la rénovation de la maison de commune dont les travaux seront échelonnés entre 2023 et 2025 ?

5. Budget 2023

- a. Présentation du compte de résultat 2023, des investissements 2023 et des principaux projets de développement.
- b. Présentation du plan financier des années 2023 à 2026
- c. Votation : acceptez-vous le budget 2023 ?

6. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire peut être consulté sur le site de la commune www.finhaut.ch. Des exemplaires papiers sont également disponibles au bureau communal.

Les documents relatifs aux points 3a, 4a et 5a peuvent être consultés durant le délai légal et pendant les heures officielles d'ouverture du bureau communal. Ils seront également publiés sur le site de la commune www.finhaut.ch.

Finhaut, le 4 novembre 2022

L'administration communale